



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-AFR-ACC

Le Directeur Général de l'Agence française de développement ;
Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12 ;
Vu le décret du 3 juin 2010 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 4 juin 2010 ;
Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N°38 – janvier-février 2011, page 123 ;
Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Maréva BERNARD-HERVE, chargée de mission à l'agence d'Accra (Ghana) de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions territoriales et matérielles des agences décrites dans le recueil d'organisation de l'AFD, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général,

- la convention de financement CGH1109 01 H devant être signée entre GHANA GRID COMPANY LIMITED (GRIDCo), société de droit ghanéen, dont le siège social est à Tema, GHANA, et l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT ;
- l'acte de nantissement des comptes du projet relatif à la convention de financement CGH 1109 01 H devant être signé entre GHANA GRID COMPANY LIMITED (GRIDCo), l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT et la banque teneuse de comptes ;

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

Fait à Paris, le 23 juillet 2012
En deux exemplaires originaux

Le Directeur Général

Dov ZERAH